

# La conciliation travail-famille : UN AVANTAGE POUR VOTRE ENTREPRISE

Un nombre important de recherches concluent que la conciliation travail-famille est bonne pour les affaires<sup>1</sup>.

PAR M<sup>E</sup> FRANCE LEGAULT

AVOCATE, LAVERY



On constate, depuis quelques années, une féminisation de la main-d'œuvre québécoise. Elle est désormais composée de presque autant de femmes que d'hommes, souvent parents de jeunes enfants ou proches aidants. Dans un tel contexte, les entreprises doivent se montrer proactives sur le plan du recrutement et de la fidélisation de leur main-d'œuvre.

## Des mesures qui rapportent

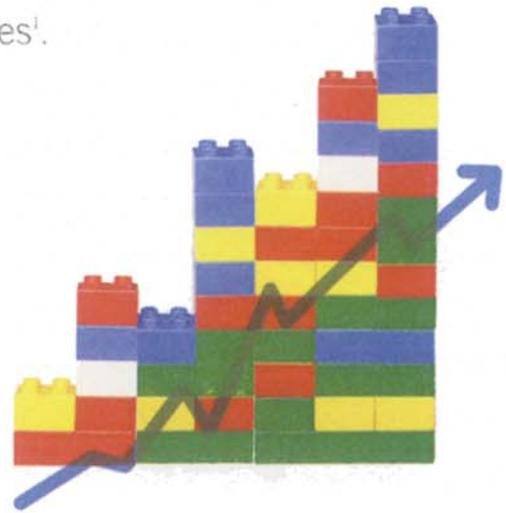
La conciliation travail-famille constitue un moyen efficace de s'assurer que l'entreprise jouit d'un personnel compétent, dans un marché du travail où la concurrence est accrue. Des mesures de conciliation travail-famille peuvent en effet s'avérer avantageuses pour les entreprises qui les mettent en place : meilleure image organisationnelle, amélioration de la rétention des employés et accroissement de la productivité.

## Un nouveau programme gouvernemental

Pourtant, peu d'entreprises proposent des mesures concrètes qui favorisent la conciliation entre le travail et la famille. Pour encourager celles-ci à revoir leurs pratiques de gestion, le gouvernement québécois a mis sur pied le Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille.

En effet, en mars 2009, le ministère de la Famille et des Aînés annonçait la création de ce nouveau programme doté d'un budget de 2,3 M\$. Ce programme vise à favoriser la mise en place de solutions en matière de conciliation travail-famille applicables dans les différents milieux de travail et à permettre aux PME de planifier, d'élaborer et d'implanter des pratiques et des mesures de conciliation travail-famille qui répondent à la fois aux besoins des employeurs et à ceux des employés.

<sup>1</sup> *La Conciliation travail-vie : une bonne affaire, bâtir un dossier de rentabilité*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 4 mars 2005.



Les projets présentés doivent notamment avoir comme objectif la mise sur pied d'un comité conjoint chargé de promouvoir une culture organisationnelle ouverte à la conciliation travail-famille. Par l'intermédiaire de ce programme, le ministère de la Famille et des Aînés accorde un soutien financier pouvant atteindre 10 000 \$ pour les entreprises et 50 000 \$ pour les associations. Toute PME de 250 employés ou moins, ce qui inclut les organisations à but non lucratif, est admissible au volet entreprise.

Selon le volet, différentes dépenses peuvent être admissibles telles que les honoraires, les dépenses liées à la conception d'outils spécialisés, les dépenses liées à la formation et les salaires, ainsi que les avantages sociaux des employés participant au projet. Il existe en fait une panoplie de mesures pouvant favoriser la conciliation travail-famille. L'objectif est de trouver celle qui convient aux besoins de l'entreprise et de ses employés. Il appartient évidemment à chaque organisation de déterminer la marge de manœuvre dont elle dispose, suivant le profil de celle-ci et de sa main-d'œuvre.

De toute évidence, l'implantation de mesures de conciliation travail-famille efficaces implique un changement de mentalité et de culture organisationnelle. Il ne fait aucun doute qu'avec l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail et le vieillissement de la population, la conciliation travail-famille demeurera un sujet d'actualité qui fera couler encore beaucoup d'encre. ●